

Facturer nécessite un enregistrement social

Contrairement à une idée répandue, il n'est pas possible de facturer, même une prestation infime, sans un statut légal.

La méprise provient peut-être de la tolérance qui existe en matière de TVA, mais aucune tolérance n'existe pour les services fiscaux et sociaux.

Emettre une facture sans numéro SIRET (ou SIREN pour les auto-entrepreneurs) est répréhensible et fait aussi courir un risque au client. Par ailleurs à partir d'un certain chiffre d'affaires, il appartient au client de vérifier le cadre légal et financier de son fournisseur.

Il s'agit donc de ne prendre aucun risque. C'est pour cette raison que les services achats des entreprises demandent aux fournisseurs qui veulent se faire référencer chez eux de nombreuses pièces, notamment : K-Bis, attestations de versement des cotisations fiscales et sociales, déclarations sur l'honneur diverses de la part du mandataire...